



Palmarès 2007 de l'information

Chaque année, nous présentons un Palmarès de l'information. Ce Palmarès porte sur la qualité de l'information fournie à la revue *Prescrire* par les firmes dont au moins un médicament a été présenté dans la revue durant l'année écoulée.

Recouper les informations pour une analyse indépendante des données

Chaque synthèse sur un médicament publiée dans la rubrique "Rayon des nouveautés", repose sur une recherche documentaire extensive. À côté des travaux sur bases de données bibliographiques, sites internet d'Agences du médicament, etc., une des étapes de cette recherche consiste à demander un dossier documentaire complet à la firme. Cela permet d'aller aux principales sources de l'information et de les recouper pour une analyse indépendante des données.

- Première source d'information : les agences du médicament. Globalement, elles progressent, mais lentement, en termes de mise à disposition des données cliniques ou administratives : tous les RCP ou les rapports d'évaluation ne sont pas encore disponibles ou totalement mis à jour, sur les sites internet des agences du médicament ; il est difficile de repérer d'éventuelles modifications d'AMM, avec leurs motivations détaillées, en particulier avec l'agence française.

- Deuxième source d'information : la littérature scientifique. Mais toutes les données cliniques ayant servi de base à une AMM n'y sont pas publiées en détail.

- Troisième source d'information : la firme, qui détient l'ensemble des données. Si elle ne les met pas à disposition, notamment les données non publiées dans la littérature scientifique, l'appréciation du médicament et de son intérêt pour les patients risque d'être faussée.

Pour les firmes, répondre de manière responsable aux demandes documentaires de la revue *Prescrire*, c'est participer à l'information des 30 000 professionnels de santé abonnés, et à travers eux, participer à l'information de leurs patients, en respectant le principe d'une analyse

indépendante de l'ensemble des données disponibles.

Brièvement, voici donc ce que la revue *Prescrire* demande aux firmes systématiquement :

- les données d'évaluation clinique non publiées dans la littérature scientifique ;
- les données publiées dans la littérature scientifique relatives à l'évaluation clinique du médicament ;
- les documents administratifs à jour ;
- tous les éléments du conditionnement, que nous examinons scrupuleusement, comme vous avez pu le constater lors de l'annonce du Palmarès 2007 du conditionnement.

Palmarès de l'information : montrer le degré de transparence des firmes

Au fil des années, le constat général reste le même : des firmes jouent cartes sur table en réponse aux demandes d'information de la revue *Prescrire*... mais d'autres non.

Le Palmarès annuel de l'information est donc un moyen de valoriser, auprès des professionnels de santé et du Grand Public, la capacité et la volonté des firmes à documenter la revue *Prescrire* et à travers elle les professionnels de santé.

Vous trouverez le règlement de ce Palmarès dans le dossier de presse qui vous a été remis. Ce Palmarès est établi méthodiquement et en toute indépendance, à partir d'une cotation de la rapidité d'envoi et de la qualité des documents fournis par la firme à la revue *Prescrire*.

La transparence d'une firme est la cinquième dimension à prendre en compte dans le choix d'un médicament. À efficacité, effets indésirables, praticité et prix similaires, l'intérêt des patients et des professionnels de santé est de donner la préférence aux médicaments des firmes qui jouent "cartes sur table", ne cachant rien de l'évaluation de leurs médicaments, y compris leurs limites.

Le Palmarès de l'information est donc un bilan de l'année, et salue les firmes responsables en matière de documentation : on retrouve ces firmes "à l'honneur" du Palmarès 2007.

A contrario, d'autres firmes n'ont pas répondu ou quasiment pas répondu aux demandes d'information de la revue *Prescrire* : ce sont les "lanternes rouges" 2007.

Les Lanternes rouges 2007

En 2007, ces Lanternes rouges de l'information sont au nombre de neuf et sont, par ordre alphabétique :

- **Beaufour Ipsen**
- **Chiesi**
- **Daiichi Sankyo**
- **Genévrier**
- **Lundbeck**
- **Menarini**
- **Procter & Gamble**
- **Sanofi Aventis**
- **Shire**

Pour la plupart de ces firmes, il ne s'agit pas de la première Lanterne rouge. Par contre, les firmes qui pratiquent le refus systématique de documenter la revue *Prescrire* et qui collectionnent les lanternes rouges au fil des années deviennent de plus en plus rares.

Espérons pour les patients que les véritables raisons d'un manque de documentation soient autres qu'un refus de transparence ou qu'un manque de respect de l'indépendance, au profit d'une promotion biaisée.

Et maintenant, félicitons les firmes qui font l'effort d'une information performante

Firmes à l'honneur et "Premières nommées" 2007

En 2007, une centaine de firmes ont été contactées par la revue *Prescrire*, pour des spécialités qui ont été présentées dans la rubrique "Rayon des Nouveautés" de la revue.

Les firmes ont aussi été contactées pour vérification et confirmation de 120 arrêts de commercialisation, et de quelques ruptures de stock. Dans ce domaine aussi, l'information reste peu accessible en France, malgré l'obligation de déclarations des arrêts de commercialisation des firmes à l'Agence française des produits de santé.

Parmi ces nombreuses firmes ►►



► contactées, la plupart répondent, de façon diverses, parfois après relances. Quelques unes se distinguent par des réponses rapides et de qualité.

Cette année, 14 firmes sont à l'honneur, dont 2 premières nommées. Ces firmes ont transmis, dans des délais corrects et de façon régulière, une documentation complète quels que soient le médicament ou le propos concernés (nouvelle substance, changement de libellé, changement de nom, changement de conditionnement, etc.). Par documentation complète, nous entendons, selon les cas, documentation clinique (rapports d'experts, comptes rendus d'essais publiés ou non publiés), documentation administrative (résumés des caractéristiques notamment), et les conditionnements complets. Des informations orales par téléphone peuvent aussi être précieuses.

Ces firmes sont très diverses, par la taille et par le secteur d'activités.

Firmes à l'honneur. Les 12 firmes à l'honneur, sont, par ordre alphabétique :

- **Ageps-Établissement pharmaceutique des hôpitaux de Paris (a)**

- **Automedic**
- **Baxter**
- **BioAlliance**
- **Biogaran**
- **Biomarin**
- **CSL Behring**
- **DB Pharma**
- **GlaxoSmithKline**
- **Nordic**
- **Nycomed**
- **Solvay**

Firmes "Premières nommées" : Orphan Europe et Sanofi Pasteur MSD.

Les deux firmes, que l'on retrouve "Premières nommées" ont informé la revue *Prescrire* de manière rapide, et parfois spontanément. Elles ont fourni des données particulièrement exhaustives et détaillées qui sont parfois considérées à tort comme relevant du secret

industriel et commercial : extraits du dossier d'autorisation de mise sur le marché, rapports de synthèse clinique, rapports de pharmacovigilance, bilan de suivi des patients. Elles ont aussi fourni des conditionnements complets anciens et nouveaux pour permettre les comparaisons.

Par ordre alphabétique, la première nommée est **Orphan Europe**. Orphan Europe développe des médicaments dits orphelins pour des personnes atteintes de maladies rares. Orphan Europe a déjà été à l'honneur du Palmarès de l'information plusieurs fois.

L'autre firme à l'honneur, première nommée, est **Sanofi Pasteur MSD**. Sanofi Pasteur MSD, branche vaccins du groupe Sanofi Aventis, est à l'honneur pour la deuxième année consécutive.

.....
a- Il s'agit de l'entité de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris chargée notamment de développer, fabriquer, contrôler et commercialiser à l'hôpital des médicaments non fournis par l'industrie.